

CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 15 mai 2019



Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 09 mai 2019, et que le nombre de conseillers en exercice est de DIX.

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Geneviève ROUX ;
MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Sébastien GALLIOT, Patrice ERSA, Pierrick REGARD.

Absents excusés : M. Fabrice LALLEMAND : pouvoir donné à Geneviève ROUX
Madame Anne-Lise GATRAT : pouvoir donné à Emilien BRENOT.

Absent : M Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du 10 avril 2019.**
2. **CIMETIERE :**
 - a- **devis outils informatique (délib)**
 - b- **choix de l'entreprise projet columbarium , jardin du souvenir, ossuaire (délib)**
3. **CCPR : Transferts des excédents et déficits des budgets annexes à la CCPR (délib)**
4. **Piscines communautaires : horaires d'ouvertures (délib)**
5. **AMF et COFOR70 : subvention exceptionnelle en faveur de la restauration Notre Dame de Paris (délib)**
6. **AMF : vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé (délib)**
7. **COFOR : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune (délib)**
8. **Ratification de la décision du conseil municipal du 10 avril sur le dossier « Sentier du Truchot » (délib)**
9. **Tarifs droit de place : occupation ponctuelle du domaine public (délib)**
10. **Réaménagement du prêt (ancienne salle de convivialité) (délib)**
11. **Planning élections européennes du 26 mai 2019.**
12. **Questions diverses**

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 9 voix.

2 – CIMETIERE

2a) DEVIS OUTIL INFORMATIQUE

Une demande de devis à la société BERGER LEVRAULT fournisseur du logiciel informatique a été demandé dans le cadre de la gestion du dossier CIMETIERE.

Cet outil informatique comprend :

- * 606,78 € TTC pour la reprise des données et du plan fournit par la commune.
- * 936,00 € TTC sur 6 ans pour la mise à jour du logiciel et de la partie juridique
- * 270,00 € TTC pour la formation d'une demi-journée pour la manipulation du logiciel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De ne pas donner suite à cette proposition.

VOIX : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2b) CHOIX DE L'ENTREPRISE PROJET COLUMBARIUM, JARDIN DU SOUVENIR, OSSUAIRE

Un projet de création d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire ont été budgétisés. Un groupe de travail a été constitué. Plusieurs visites ont été effectuées.

3 entreprises ont été sollicitées., à savoir

- Société HUMBERT
- Pompes Funèbres CLOUZOT
- Marbrerie BOUCON

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De reporter la création de l'ossuaire.
- De valider le devis de la Société HUMBERT pour la somme de 11 419,00 € TTC

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – CCPR : TRANSFERTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCPR

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mars 2018, approuvant la prise de la compétence « eau potable » par transfert de ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2019 et approuvant le principe du transfert des résultats budgétaires des budgets annexes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, à la Communauté de communes ;

Le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à verser les soldes des comptes de gestion « eau et assainissement » tels qu'ils ont été reportés dans le budget 2019 de la commune, à savoir :

Budget eau : Excédent de fonctionnement : 115 438,22 €
Budget assainissement : Excédent d'investissement : 13 622,42 €

La commune percevra de la Communauté de communes, les sommes correspondant aux déficits suivants :

Budget eau : Déficit d'investissement : 192 263,89 €
Budget assainissement : Déficit de fonctionnement : 7 956,05 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le maire à verser les excédents ci-dessus à la Communauté de communes

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - PISCINES COMMUNAUTAIRES : HORAIRES D'OUVERTURE

La Communauté de Communes du Pays Riolais a décidé de fermer les piscines le matin.
Un collectif contre la fermeture de Chau-la-Lotière demande le soutien de leur pétition pour conserver les ouvertures matinales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- **Donnent leur soutien à ce collectif.**

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - AMF et COFOR 70 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS

Suite à l'incendie survenu sur les toits de la cathédrale Notre Dame de Paris, l'AMF et la COFOR70 sollicitent les collectivités pour une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de cet édifice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De ne pas accorder de subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre Dame de Paris**
- **De ne pas donner suite à la demande de la COFOR 70**

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - AMF : VŒU PRESENTANT LES PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Bussières souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Bussières demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Les membres du conseil municipal de Bussières autorisent le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

VOIX :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 - COFOR : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal de Bussières réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Les membres du conseil municipal soutiennent les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.

- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9 - RATIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL SUR LE DOSSIER « SENTIER DU TRUCHOT »

Lors de la réunion du conseil municipal du 10 avril, le conseil municipal avait demandé à ce qu'une lettre soit rédigée et proposée aux élus avant d'être transmise aux propriétaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Réitèrent leur avis défavorable à la demande d'acquisition de ce sentier.
- Valident le courrier ainsi rédigé qui sera transmis aux propriétaires
- Autorisent le Maire à signer ce courrier.

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 – TARIFS DROIT DE PLACE : OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC

Le Cirque Européen a adressé une demande d'autorisation d'installer un chapiteau dans notre commune pour une représentation les 23 et 24 juillet 2019.

Un accord a été donné.

Dans le cadre de l'occupation du domaine public par des commerçants non sédentaires, il est possible de faire appliquer des tarifs de droit de place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ne pas instaurer de tarifs de droits de place.

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- REAMENAGEMENT DU PRET (ANCIENNE SALLE DE CONVIVIALITE)

Une nouvelle demande de réaménagement du prêt pour l'ancienne salle de convivialité a été demandé (bâtiment 19, rue de l'Eglise)

Echéance annuelle actuelle : 20 265,52 € - Taux 2.20 % - 12 ans

Recettes locatives optimales : 11 040 € par an

2 propositions, à savoir :

- Taux : 1,89% sur 12 ans
Echéance annuelle : 19 883,83€
Ou :
- Taux : 1,89% sur 15 ans
Echéance annuelle : 16 340,83€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de valider la proposition de réaménagement sur 15 ans avec une échéance de 16 340,83 €

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 – PLANNING ELECTIONS EUROPEENNES

8 H – 10 h	G. ROUX – S. GALLIOT
10 H – 11 H	F. LALLEMAND – A.L. GATRAT
11 H – 12 H	E. BRENOT – AL. GATRAT
12 H – 14 H	G. DUCRET – P. ERSA
14 H – 16 H	P. REGARD – G.ROUX
16 H – 18 H	E. BRENOT – J. BRENOT

12- QUESTIONS DIVERSES

- URBANISME :
 - Mme QUERENET – création piscine hors sol
 - Mme CHOLLEY – M RONDOT : extension maison
 - M. SOSSONG – construction de garage
 - ACCA St-HUBERT – Rénovation cabane de chasse

- Dossier « rue des Cerisiers » : rencontre avec le promoteur pour étude d'un futur règlement intérieur relatif au projet d'aménagement. Après discussion, il est proposé de rester uniquement sur le PLU actuel.

- Demande du « camion pizza » de changer de lieu pour plus de passage : proposition : à l'arrivée de GENEUILLE sur terrain communal rue de Varennes. Proposition lui sera communiquée.

- Information d'un courrier du Département pour incitation à aménager des parkings dédiés à du covoiturage.

- Réparation du trottoir abîmé par un engin du Département devant l'abri bus route de BOULT. Sera effectué prochainement.

La séance est levée à 23 h 25.